

## **Population sans couverture d'assurance-santé au Québec - estimé**

Institut universitaire SHERPA - mars 2020

Chez les personnes sans couverture d'assurance-santé publique au Québec, on peut distinguer deux grands groupes. Le premier est composé de personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-santé publique. Le deuxième groupe comprend les personnes admissibles à la couverture RAMQ mais qui sont dans la période de carence de trois mois. Au sein des deux groupes certaines personnes ont des assurances médicales privées tandis que d'autres n'en ont pas, faute de moyens.

### **1. Personnes sans aucune couverture d'assurance-santé**

Les personnes habitant au Québec qui n'ont aucune couverture d'assurance-santé publique incluent les groupes suivants:

- Travailleurs migrants avec un permis ouvert ou avec un permis de travail fermé de moins de six mois (autres que les travailleurs agricoles saisonniers), notamment les détenteurs d'un permis du Programme vacances-travail.
- Personnes parrainées par leur conjoint.e de l'intérieur du Canada qui sont en attente de la résidence permanente.
- Étudiants internationaux et leurs dépendants (conjoint.e et enfants), à l'exception de ceux provenant de pays ayant une entente de sécurité sociale avec le Québec (Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Suède).
- Parents ou grands-parents de citoyens ou de résidents permanents qui sont détenteurs d'un 'super-visa' de 10 ans qui leur permet d'entrer à plusieurs reprises au Canada et d'y rester jusqu'à 2 ans.
- Personnes avec un visa de visiteur, à entrée unique (souvent autour de 6 mois) ou à entrées multiples (valide pour une période maximale de 10 ans, qui permet de visiter pendant 6 mois à la fois). Le Canada émet plus d'un million de visas de visiteur à chaque année. De plus, les visiteurs provenant de certains pays peuvent entrer au Canada sans visa, simplement avec une Autorisation de voyage électronique. Certains viennent pour de courtes périodes (tourisme, affaires), d'autres pour plus longtemps (ex., pour visiter la famille). Les visiteurs sont incités à contracter une assurance-santé privée avant de venir au Canada, mais ce n'est pas obligatoire. Nous ne sommes pas en mesure d'estimer le nombre de visiteurs qui séjournent au Québec.
- Personnes sans statut : Ce groupe est composé de deux catégories principales, soit 1) des personnes qui sont entrées au Québec avec un visa temporaire (travail, études, visiteur) et qui y sont restées après l'expiration du visa, et 2) des personnes qui sont entrées comme demandeurs d'asile et qui sont restées au Québec suite

au refus de leur demande d'asile. Il n'y a aucun chiffre officiel concernant cette population. Notre estimé s'appuie sur des observations terrain mais il ne peut s'agir que d'une approximation.

Il y a lieu de noter que les demandeurs d'asile n'ont pas la couverture RAMQ, mais bénéficient de la couverture du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), qui est identique à la couverture RAMQ sauf de très rares exceptions. Les demandeurs d'asile ne doivent donc pas être considérés comme des personnes sans assurance-santé.

Les personnes qui n'ont pas d'assurance-santé publique sont invitées à contracter une assurance privée, mais souvent elles n'en ont pas les moyens puisque les primes coûtent chères. Nous avons fait un estimé approximatif du pourcentage de personnes sans assurance privée.

**Tableau 1 : Personnes sans aucune couverture d'assurance-santé au Québec - estimé 2020**

<b>Catégorie d'immigration</b>	<b>Nombre</b>	<b>% sans assurance privée (estimé)</b>	<b>Population sans aucune assurance</b>
Travailleurs migrants avec un permis ouvert (principalement Programme vacances-travail)	5006 <sup>1</sup>	50%	2503
Catégorie 'Époux ou conjoint.e. de fait au Canada' (ECFC) (Demande de résidence permanente soumise, demande de parrainage par conjoint.e soumise)	6780 <sup>2</sup>	50%	3390
Étudiants internationaux non couverts par une entente de sécurité sociale et leurs dépendants	44,730 <sup>3</sup>	25%	11,183
Parents/grands-parents avec super-visa	3898 <sup>4</sup>	25%	975
Personnes avec visa de visiteur (entrées unique ou multiples)	Inconnu		Inconnu
Personnes sans statut	Inconnu (estimé: 25,000)	100%	25,000 (estimé)
<b>TOTAL</b>			environ 50,000 (estimé)

## 2. Personnes en période de carence RAMQ

La vaste majorité des personnes nouvellement admissibles à la RAMQ sont sujets à un délai de carence de 3 mois, notamment :

- Les résidents permanents, sauf les réfugiés sélectionnés à l'étranger;
  - Les travailleurs étrangers temporaires avec un permis fermé de plus de 6 mois et leurs personnes à charge;
  - Les étrangers avec un permis de travail fermé en vertu du 'Programme de mobilité internationale' et leurs personnes à charge;
- Les personnes avec un permis de travail qui travaillent à temps plein et ont fait une demande de résidence permanente;
- Les personnes qui ont obtenu leur Certificat de Sélection du Québec et dont la demande de résidence permanente a été acceptée en principe (en première étape).

Certains soins sont offerts gratuitement aux personnes en période de carence, soit les services :

- nécessaires aux victimes de violence conjugale ou familiale ou d'une agression sexuelle;
- liés à la grossesse, à l'accouchement ou à l'interruption de grossesse;
- nécessaires aux personnes aux prises avec des problèmes de santé de nature infectieuse ayant une incidence sur la santé publique<sup>5</sup>.

**Tableau 2 : Personnes en période de carence de 3 mois au Québec – estimé 2020**

Catégorie d'immigration	Nombre	% en période de carence <sup>6</sup>	Total non-assuré	% sans assurance privée (estimé)	En période de carence et sans assurance privée
Résidents permanents	40 565 <sup>7</sup>	25%	10 141	50%	5071
Travailleurs étrangers temporaires avec un permis fermé de plus de 6 mois (n'inclut pas les travailleurs agricoles saisonniers)	8215 <sup>8</sup>	25%	2054	25%	514

Personnes à charge de ces travailleurs étrangers temporaires (si ressortissants étrangers)	Inconnu				Inconnu
Programme de mobilité internationale (excluant les personnes avec un permis ouvert, ex., Programme Vacances-Travail)	9115 <sup>9</sup>	25%	2279	50%	1140
Personnes à charge de ces personnes du PMI (si ressortissants étrangers)	Inconnu				Inconnu
Personnes avec un permis de travail qui travaillent à temps plein et ont fait une demande de résidence permanente	Inconnu				Inconnu
Personnes ayant obtenu leur Certificat de Sélection du Québec et dont la demande de résidence permanente a été acceptée en principe	Inconnu				Inconnu

Document rédigé en mars 2020 par :

Janet Cleveland, chercheure, Institut universitaire SHERPA

Jill Hanley, directrice scientifique, Institut universitaire SHERPA et professeure agrégée, École de travail social, Université McGill

<sup>1</sup> En 2018, il y avait 6180 titulaires d'un permis EIC (Expérience internationale Canada) au Québec.

Source : Canada - Titulaires de permis de travail du programme de mobilité internationale en date du 31 décembre selon la province / le territoire de destination envisagé(e) et le programme, 2000 - 2018

<https://open.canada.ca/data/en/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9>

---

Selon un document d'IRCC de janvier 2019, 'Évaluation du programme Expérience internationale Canada' (Annexe B), le Programme Vacances-Travail (PVT) = 81% des permis de EIC (au niveau du Canada) <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/experience-internationale-canada-2019.html>

Si on suppose que les permis PVT représentent 81% des permis EIC au Québec, cela équivaldrait à 5006 titulaires de permis PVT en 2018.

<sup>2</sup> En 2017, il y avait 29, 755 titulaires de permis de travail à des fins de résidence permanente dans la catégorie 'demandeur au Canada'. Il s'agirait de personnes dans la catégorie ECFC avec un permis ouvert (donc, sans assurance-santé).

Source : IRCC - Faits et chiffres 2017, Tableau 8.2 : Titulaires de permis de travail à d'autres fins, selon le programme d'immigration et l'année signée, de 2008 à 2017

<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/2bf9f856-20fe-4644-bf74-c8e45b3d94bd#wb-auto-6>

Le nombre précis au Québec ne semble pas être disponible, alors on a supposé qu'il est proportionnel à la population, soit 22.6% du chiffre pour le Canada.

<sup>3</sup> Source : IRCC – 2018 – Titulaires de permis d'étude selon la province de destination envisagée et le pays d'origine

<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/90115b00-f9b8-49e8-afa3-b4cff8facee>

Nombre total en 2018 (Québec) : 66,000

Nombre provenant d'un pays avec une entente de sécurité sociale avec le Québec: 21,270

Pays ayant une entente de sécurité sociale avec le Québec : Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce. Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Suède.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etrangers/assurance-maladie/Pages/ententes-autres-pays.aspx>

<sup>4</sup>En 2017, IRCC a approuvé 17 248 super visas pour les parents et grands-parents de citoyens ou résidents permanents.

Source : Rapport annuel du Parlement sur l'immigration – 2018

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2018/rapport.html>

Le nombre précis au Québec ne semble pas être disponible, alors on a supposé qu'il est proportionnel à la population, soit 22.6% du chiffre pour le Canada.

Pour obtenir un super-visa, la personne doit démontrer qu'elle a une assurance-santé privée valide pour au moins un an. Toutefois, les primes sont très élevées alors certaines personnes ne sont pas en mesure de continuer à les payer.

<sup>5</sup> Facturation pendant le délai de carence, RAMQ

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/facturation/Pages/delai-carence.aspx#2>

---

<sup>6</sup> Les chiffres pour les catégories de population sont rapportés sur une base annuelle et la période de carence dure 3 mois après l'arrivée. Nous avons donc estimé la population en période de carence à 25% de la population totale dans chaque catégorie.

<sup>7</sup> Nombre de résidents permanents arrivés au Québec en 2019.

Source : <https://open.canada.ca/data/en/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda>

Canada - Admissions de résidents permanents selon la province / le territoire et la région métropolitaine de recensement de destination envisagé(e) (classement 2019), janvier 2015 - janvier 2020.

<sup>8</sup> Nombre de travailleurs étrangers temporaires (autres que les travailleurs agricoles) au Québec le 31 décembre 2019.

Source : <https://open.canada.ca/data/en/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9#wb-auto-6>

<sup>9</sup> Nombre de personnes au Québec au 31 décembre 2018 avec un permis de travail fermé de plus de 6 mois en vertu du Programme de mobilité internationale.

Source : <https://open.canada.ca/data/en/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9#wb-auto-6>

Canada - Titulaires de permis de travail du programme de mobilité internationale en date du 31 décembre selon la province de destination envisagé(e) et le programme, 2000 – 2018.